ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tourisme et loisirs

Question écrite n° 71539

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur l'avis du Conseil économique et social intitulé « L'accès aux vacances des jeunes adultes de dix-huit à vingt-cinq ans ». Le Conseil propose d'augmenter les capacités d'accueil des structures d'accueil des jeunes pour les vacances. Il propose notamment une polyvalence des lieux et une mutualisation des équipements. Il souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

le ministère des sports ne peut qu'être favorable, dans son principe, à la proposition du conseil économique et social tendant à une polyvalence des lieux d'accueil de vacances et à une mutualisation des équipements. Les contraintes éventuelles propres à chaque type de séjour devront alors être respectées si la polyvalence envisagée devait amener à accueillir simultanément, dans un même lieu, des mineurs en centres de vacances et des jeunes majeurs, cette décision ne pouvant être prise que par les organisateurs dans un souci évident de protection des mineurs et de leur sécurité.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 71539
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 150
Réponse publiée le : 10 juin 2002, page 2514